

Mouvement de
Défense des
Propriétaires de
Chiens de
Genève MDPCG



c/o Manuel Alonso Unica
Rue de Monthoux 8
1201 Genève

<http://www.genevechiens.com>

Genève, le 28 janvier 2018

**Département des constructions et
de l'aménagement DCA**

Monsieur le Conseiller administratif
Rémy Pagani
Rue de l'Hôtel-de-Ville 4
1200 Genève

en pli recommandé

Absence d'éclairage dans les parcs à chiens de la ville de Genève et le sentiment d'insécurité soumis aux habitantes / voire exclusion faite aux femmes actives professionnellement pour ce service public

Monsieur le Conseiller administratif Rémy Pagani,

Le maintien et la gestion des « parcs à chiens » est co-gérée par le Département des constructions et de l'aménagement DCA et par le Département de l'environnement urbain et de la sécurité (DEUS).

La prestation publique « parc à chiens » fait fortement défaut depuis trop longtemps en ville de Genève. L'infrastructure défailante voire inexistante des parcs à chiens de la commune génère sur une partie de la population des conséquences déplaisantes dont vous semblez ignorer : notamment l'insécurité fournie par cette situation entre autre aux femmes actives professionnellement, propriétaires de chiens.

La tranche horaire de 8 heures du matin à 18 heures du soir est une période de la journée utilisée par la majorité des habitant-e-s pour exercer leur activité professionnelle. Après une dure journée de labeur et de ce fait maintenir l'économie de la région, les habitant-e-s se rendent compte qu'à partir de 18/19 heures du soir, surtout en hiver, les parcs à chiens ne sont plus aptes à l'utilisation tant l'obscurité ne permet pas d'être dans une zone sécurisée.

Le fait de ne mettre aucun éclairage public dans ces lieux publics exclut *de facto* une partie de la population composée notamment de femmes actives professionnellement, qui en soirée sont tenues de permettre à leur chien d'avoir un moment de liberté de mouvement ; conformément aux prescriptions fédérales en la matière.

Pour rappel, la finalité des parcs à chiens et des zones de liberté pour les chiens est de permettre aux chiens d'avoir une liberté : la tenue en laisse des chiens étant obligatoire partout ailleurs dans la commune.

Concernant, l'entretien ou non-entretien des parcs à chiens, qui relève du SEVE, une lettre a déjà été envoyée hier au DEUS pour signaler cela, étant donné que beaucoup de parcs à chiens sont en mauvais état d'entretien : terrains vagues boueux et trous creusés par les chiens non comblés par le SEVE.

Il est inadmissible que les habitant-e-s doivent signaler à ses autorités de pareils manquements. Doit-on vous demander de remplir correctement votre mission ? Nous ne voulons pas vous faire cet

affront, c'est pourquoi nous espérons que vous saurez donner une prompte réponse, en actions correctives.

Le MDPCG espère qu'il pourra compter sur une collaboration constructive de la part du DCA. D'ores et déjà, nous vous assurons que le MDPCG continuera sa mission et traitera toutes les thématiques qui sanctionnent injustement les propriétaires de chiens dans leurs droits démocratiques. Le bien-être des animaux devrait être un axe important des politiques menées par la ville de Genève.

En espérant que notre demande sera, non seulement traitée dans les plus brefs délais, mais en outre qu'elle attirera votre attention sur les préoccupations d'une partie de la population de Genève, je vous présente, Monsieur le Conseiller administratif, nos meilleures salutations.

MDPCG – Mouvement des
Propriétaires de Chiens de Genève

Président
Manuel Alonso Unica